



Propriété intellectuelle Ontario

Servir les clients de PIO vous intéresse?

Appel de déclarations d'intérêt auprès d'avocats, de professionnels et de cabinets spécialisés en PI

Demandez à figurer sur la liste de fournisseurs de services

Propriété intellectuelle Ontario (PIO) vous invitera à demander à figurer sur la liste de fournisseurs de services que les clients de PIO sont susceptibles d'utiliser. Cette liste offrira aux clients de PIO une sélection de fournisseurs de services de qualité, vérifiés et ayant une expertise dans divers domaines de la protection et de la commercialisation de la propriété intellectuelle (PI).

PIO est à la recherche de fournisseurs de services d'excellence qualité possédant une expertise en matière de PI dans ses secteurs prioritaires, à savoir l'intelligence artificielle, les technologies médicales et les véhicules automobiles, afin d'offrir divers services aux clients.

Les relations des fournisseurs de services avec les clients de PIO seront indépendantes. Le rôle de PIO se limitera à offrir une aide financière à ses clients pour couvrir une partie des honoraires professionnels engagés en matière de protection et de commercialisation des droits de PI (par exemple, services de demande de brevet, rédaction de contrats, services de droits d'auteur et de marques de commerce). PIO n'aura aucune relation directe avec les fournisseurs de services.

Remarque : Le programme de bons de PIO devrait fournir des fonds à ses clients pour qu'ils retiennent des services professionnels en matière de PI. Ces fonds permettront

de subventionner une partie des honoraires engagés par les clients, dans la limite d'un certain plafond. Le solde des honoraires sera à la charge des clients.

Voici la liste des services concernés :

1. Services, autres que les services de contentieux, fournis par une personne pourvue d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur le barreau* l'autorisant à pratiquer le droit en Ontario en qualité d'avocat
2. Services financiers
3. Services consultatifs en stratégie opérationnelle et commerciale
4. Services fournis par une personne titulaire d'un permis d'agent de brevets ou d'agent de marques de commerce délivré en vertu de la *Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (Canada)*
5. Services fournis par une personne qui est autorisée à agir à titre d'agent de brevets ou d'agent de marques de commerce en vertu du droit d'un pays étranger et qui est incluse au registre des agents de brevets ou au registre des agents de marques de commerce, selon le cas, maintenu en vertu de la *Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (Canada)*

Phase bêta

PIO prévoit soutenir jusqu'à 40 clients dans ses secteurs prioritaires au cours de la phase bêta. PIO établira une liste de six ou sept fournisseurs de services pour appuyer le lancement de la phase bêta initiale. D'autres appels de déclarations d'intérêt peuvent être lancés, selon les besoins des clients de PIO.

Renseignements complémentaires

Si vous figurez sur la liste, PIO vous invitera à participer à des consultations préalables au lancement, ainsi qu'à ses ateliers de sensibilisation et de renforcement des

capacités en matière de PI ou aux activités de sa série avancée sur la PI, où vous pourrez rencontrer des clients potentiels de PIO. On vous invitera également à participer à des consultations postérieures au lancement afin d'évaluer l'expérience des utilisateurs et la satisfaction de la clientèle.

Veillez envoyer un courriel à legal@ip-ontario.ca si vous :

- ✓ souhaitez figurer sur la liste pour la phase d'essai initiale

- ✓ pouvez prouver votre expertise en matière de PI et votre capacité à fournir des services à la clientèle en Ontario en tant que conseillers juridiques ou en gestion opérationnelle dans le domaine de la PI

- ✓ avez prouvé votre expertise en matière de protection et de commercialisation de la PI dans au moins un des secteurs prioritaires de PIO, à savoir l'intelligence artificielle, les technologies médicales et les véhicules automobiles